

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 6

Artikel: Tessin : le tablier discriminatoire

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272607>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

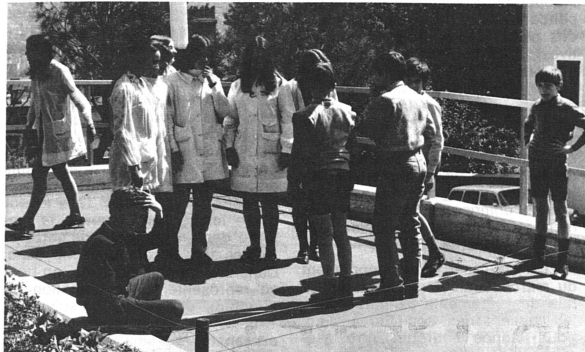
Chez nous... et à l'étranger

TESSIN

Le tablier discriminatoire

Une de nos lectrices tessinoises, Mme Ruth Borioli, nous communique la lettre ci-dessous qu'elle a adressée aux autorités scolaires du Tessin. Reproduite par la plupart des journaux du district de Lugano, elle a, cependant, laissé les responsables muets. En voici la teneur :

Messieurs,
Permettez-moi de vous demander pour quelle raison vous rendez obligatoire pour les filles le port d'une blouse de travail à l'école primaire et au collège, alors que les garçons n'en portent pas.



Le fait de devoir acheter, laver, repasser ces blouses n'est d'ailleurs pas compensé par une éventuelle allocation de vêtements.

Un accessoire ou un uniforme obligatoire dans les écoles communales devrait au moins être fourni par ces dernières ; n'oublions pas aussi que tout uniforme annihile la personnalité

et que dans aucun autre canton nous ne trouvons ces blouses obligatoires qui apparaissent ici comme un triste résidu du fascisme voisin...

Il me semble grave de ne pas vouloir tenir compte des complexes d'infériorité qui peuvent naître dans l'esprit de nos filles et des questions qu'elles peuvent se poser devant cette discrimination.

Vous dites que c'est pour enseigner la modestie à nos filles (?). Est-ce vraiment encore le cas aujourd'hui qu'elles portent presque toutes des blue-jeans et des pullovers ? Ne vaudrait-il pas mieux reprocher ouvertement quelque excès vestimentaire à l'une ou l'autre plutôt que d'obliger toutes les filles de sortir des bâtiments

ou être cachée par un innocent détail vestimentaire.

Avant de vous écrire, Messieurs, j'en ai parlé avec divers parents et professeurs qui partagent cette opinion et nous espérons que la prochaine affiche officielle de l'année scolaire ne parlera plus de ces blouses de travail obligatoires pour les filles, mais qu'elle les laissera tout au plus facultatives pour chacun.

R. B.

Mme Borioli ajoute, à notre intention, quelques arguments de ceux qui voudraient maintenir cet état de choses. Ils se passent de commentaires par leur pauvreté, leur illogisme, leur infantilisme :

- une sous-directrice de collège prétend que de voir des habits de toutes les couleurs lui ferait tourner la tête (les pulls des garçons sont-ils donc tous noirs ?) ;
- une maîtresse d'école primaire m'a répondu que le tablier était un vêtement féminin et que par conséquent les choses étaient justes comme elles étaient ;
- une autre m'a répondu qu'aujourd'hui qu'il y a les machines à laver on ne peut plus parler de problème...
- la majorité prétend que c'est pour éviter que certaines filles soient mieux habillées que les autres, mais est-il possible de croire qu'avec deux mètres d'étoffe on peut cacher les vraies injustices sociales ? et pourquoi seulement chez les filles ?

P. S. — Il est intéressant d'ajouter — pour compléter cet aperçu de la situation scolaire féminine au Tessin — qu'une institutrice qui se marie perd automatiquement sa place et son droit à la caisse de retraite et qu'elle ne pourra plus être nommée à une autre place...

scolaires comme un troupeau de moutons ; toutes noires ou toutes blanches ?

Cette distinction vestimentaire, voyante et obligatoire, d'un groupe d'individus me fait penser à l'étoile jaune qu'un autre groupe humain dut porter pendant la guerre ; une discrimination grave peut effectivement commencer

ASSEMBLÉE DU SUFFRAGE : Droit de vote et éducation

Le droit de suffrage et le droit à l'éducation, ces deux corollaires de la promotion de l'être humain, ont dominé les débats de la 59e assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage féminin, qui s'est tenue les 30 et 31 mai derniers à Brunnen. Mme G. Girard-Montet, présidente centrale, n'a pas manqué de rappeler le souvenir de « nos ancêtres qui ont lutté, eux aussi, pour l'abolition de privilèges », face au Grütli qui a vu la naissance de notre pays.

Nous avons tous appris notre histoire suisse à l'école : c'est justement cette école qui, le samedi soir, a été le thème d'une table ronde, réunissant, autour de M. Alfons Muller-Marzohl, conseiller national de Lucerne, Mmes Gertrude Heinzelmann, de Zurich, et Schmid, de Lucerne, secrétaire de la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, ainsi que MM. Charles Hummel, secrétaire général de la commission suisse de l'Unesco, et Theophil Wiget, secrétaire général du Département de l'instruction publique de Schwytz. Les débats, suivis par un public intéressé, ont fait ressortir le caractère antiféministe du système scolaire suisse, en même temps qu'ils mettaient l'accent sur le fait que le droit à l'éducation est un droit de l'homme, tout autant que le vote.

De vote, il en a été question lors de l'assemblée publique de samedi et de l'assemblée privée de dimanche matin. On s'est félicité des progrès réalisés depuis un an, on

a applaudi les représentantes du Valais et de Nidwald, derniers en date des cantons qui ont introduit le suffrage féminin, on a parlé de la votation fédérale de février prochain. Certaines sont inquiètes, d'autres même sceptiques, mais toutes sont conscientes du geste du Conseil fédéral : c'est dans cet esprit que fut votée, dimanche, la résolution remerciant nos autorités de « s'engager dans la voie du suffrage universel », on même temps qu'on a déploré que les femmes suisses fussent tenues à l'écart du scrutin fédéral des 6 et 7 juin. Cette dernière assemblée générale avant la seconde votation fédérale sur le vote féminin s'est terminée par des excursions sur le lac des Quatre-Cantons et à Schwytz.

A. By.

PRO PATRIA

Les PTT émettent une nouvelle série de timbres Pro Patria dont la validité sera limitée.

Les sujets de ces timbres représentent des peintures sur verre contemporaines.

Le produit de l'appel du 1er août 1970 est destiné aux associations féminines suisses sur le thème : **La femme au service du pays.**

Point n'est besoin de rappeler ici les tâches qu'accablent les associations féminines dans les domaines de l'éducation, la formation professionnelle, la préparation à la vie civile que et à l'indépendance personnelle, l'activité sociale, etc.

Acheter les timbres Pro Patria 1970, c'est faire œuvre de solidarité féminine.

Egalité de salaire pour les travailleuses anglaises

(De l'« Economist », Londres, 31 janvier 1970)

La loi sur l'égalité des salaires masculins et féminins vient d'être publiée. Elle s'attache à éliminer les discriminations fondées sur le sexe des travailleurs, en exigeant le même salaire pour des travaux équivalents (par exemple ceux estimés tels par le procédé de l'évaluation du travail — « job evaluation »).

Fin 1975, la loi doit être complètement appliquée. Une étape intermédiaire est amorcée fin 1973.

Si l'on en croit une récente enquête du D.E.P. auprès de 300 entreprises employant principalement des femmes, le coût de cette opération ne dépassera pas 3,5 % de la masse des salaires. Le C.B.I. (Confédération des Industries Britanniques) estime le coût de l'opération à 6 %.

Toutefois, les différences seront importantes suivant les industries. Plus d'un million de femmes ont, d'ores et déjà, un salaire égal à celui des hommes faisant le même travail. Pour les autres, l'augmentation ira de 1 % (textiles, hôtellerie) à 18 % (habillement) et dépassera même 30 % dans certaines entreprises.

L'ALLIANCE FÊTE SES 70 ANS

Les 5 et 6 juin à Zurich l'Alliance de sociétés féminines tenait son assemblée générale et fêtait en même temps ses 70 ans de lutte pour l'amélioration de la condition de la femme suisse.

Mlle Rolande Gaillard présida avec maestria cette assemblée de plus de 200 déléguées représentant 52 associations suisses, 20 centres de liaisons d'associations féminines cantonales, 187 organisations cantonales ou locales et 258 membres individuels.

Du rapport de la présidente nous extrayons certains passages montrant le rôle « clé » de cette association faitière.

POLITIQUE FÉDÉRALE

Durant l'année 1969, le Conseil fédéral a consulté l'Alliance sur les problèmes suivants :

Réforme des finances fédérales, loi sur les banques, 7e et 8e révisions de l'AVS où l'Alliance s'est préoccupée tout spécialement de l'amélioration des rentes des femmes divorcées, du développement de la gymnastique et des sports concernant plus spécialement les jeunes filles. Car jusqu'à maintenant la Confédération encourage par des subventions les sports et la gymnastique masculine (les hommes sont soldats ne l'oublions pas), le questionnaire du recensement fédéral 1970, règlements fédéraux sur de nombreuses professions. **Convention européenne des droits de l'homme,** comme on en a longuement parlé dans « Femmes suisses », l'Alliance s'est opposée à la ratification de cette convention parce que les femmes suisses n'ont pas leurs droits politiques.

LA SITUATION DE LA FEMME EN SUISSE

Une enquête sociologique très approfondie, menée depuis près de deux ans, étude, sur la demande de la commission suisse de l'UNESCO et avec l'accord du Conseil fédéral, **pourquoi l'intégration sociale et politique de la femme suisse a tant de peine à se réaliser.**

Marya Bührig résuma en quelques mots les résultats de cette enquête en insistant sur la transformation fondamentale du rôle de la femme dans la famille grâce à son émancipation sociale et professionnelle. L'image traditionnelle de la famille, évolue, on parle maintenant de la famille-association de partenaires (Partnerschaft).

Un autre point important de cette enquête est l'étude de la « socialisation de la femme et de la jeune fille ». Le but de cette recherche n'est pas seulement d'analyser les barrières à l'émancipation de la femme suisse du XXe siècle, mais d'étudier comment franchir ces barrières afin que cette émancipation se fasse le plus harmonieusement possible.

SIMILITUDE DES PROGRAMMES SCOLAIRES POUR LES FILLES ET LES GARÇONS

Mme Elisabeth Bühler-Witschi résuma les résultats de l'enquête menée par l'Alliance d'où il ressort que, dans la presque totalité des cantons, pendant que les filles ont à l'école des cours de couture ou de cuisine, les garçons font de l'algèbre et du dessin technique. Pourquoi s'étonner alors que les filles réussissent moins bien les examens d'entrée dans certains apprentissages ?

ALCOOL ET AUTOROUTE

L'assemblée générale se termina sur le vote de la résolution suivante :

« La Ligue des femmes abstinentes a appris avec satisfaction, le développement des restaurants

des autoroutes ainsi que l'amélioration de leurs prestations (par exemple l'installation de milkbars), comme le propose la commission fédérale des experts. Par contre, elle désapprouverait entièrement tout assouplissement de l'arrêté fédéral concernant la vente de l'alcool dans les établissements en question. Le nombre croissant des accidents de la circulation dus à l'alcool prouve que ce serait une faute grave d'encourager les usagers des autoroutes à consommer des boissons alcooliques. »

LA PARTIE RÉCRÉATIVE

Après la visite d'une exposition rétrospective sur la ville de Zurich, exposition très moderne et pleine d'un humour qu'on ne trouve qu'en Suisse alémanique, les 200 déléguées furent reçues au Rathaus par les autorités de la ville. Fleurs, discours, petits gâteaux. Mais la soirée n'était pas finie. A 22 heures, des autobus nous transportèrent à une exposition Balenciaga où nous avons admiré les plus beaux modèles créés par le grand couturier parisien. Voilà une manière originale et sympathique de terminer une journée consacrée à la cause de la femme.

Le lendemain, le conseiller fédéral N. Celio, chargé du Département des finances, parlait des problèmes actuels de la Suisse et la présidente Mlle Gaillard retraçait l'histoire des 70 ans de l'Alliance, et terminait en évoquant les tâches à venir :

- le suffrage féminin sur le plan fédéral ;
- l'égalité de rémunération entre l'homme et la femme ;
- la participation de la femme à la vie politique, économique et sociale de notre pays.

Bonne chance à l'Alliance pour les 70 ans à venir !

Jacqueline Wavre.

femmes suisses

paraissant le troisième samedi du mois
Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal
Jacqueline Wavre
Rédactrice responsable
Huguette Nicod-Robert
Le Lendard, 1093 La Conversion
Tél. (021) 28 28 09

Administration
Monique Lechner-Wiblé
19, av. Louis-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 46 52 00
C.C.P. 12 - 11791

Publicité
Annonces-suisse S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement
1 an : Suisse Fr. 10.—
étranger Fr. 11.—
de soutien Fr. 15.—
Imprimerie Nationale, Genève